

# LINARS



## Liaison

N°111 - Février 2021

Dépôt légal 03.16.765

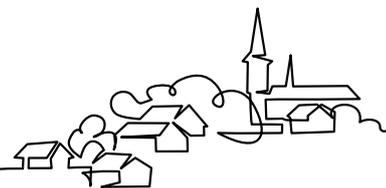


Une très bonne nouvelle pour Linars. Après plusieurs mois de fermeture, la boulangerie a rouvert ses portes et son fournil depuis le 4 janvier pour la plus grande satisfaction des habitants.

## Du nouveau à Linars

Le magasin Intermarché offre un nouveau visage après d'importants travaux qui ont permis de doubler la surface de vente et de proposer à sa clientèle de nouveaux services dynamisant ainsi le commerce de proximité.





## Sommaire

### ▲ Le Mot du Maire P2

### ▲ Infos municipales P3/P4/P5/P6

- Conseil municipal des enfants
- Poulailleur
- Six choses à ne jamais brûler dans sa cheminée
- Recensement
- Tarifs photocopies
- Redevances du domaine public
- Stéphane le jardinier

### ▲ Social P7

- Cartes âge d'or

### ▲ Culture P7

- La culture à la portée de tous

### ▲ Travaux P8/P9

- Travaux mairie
- Aménagement du Centre-Bourg
- Aménagement piste cyclable

### ▲ Vie Associative P10/P11

- ADEL
- Club du 3<sup>ème</sup> Âge
- Gymnastique Volontaire Linars
- Atelier d'Arts Créatifs
- Club Musical
- Diane Société de Chasse
- Qi Gong

### ▲ Infos pratiques P12

- Maison médicale et sociale
- Collecte des déchets ménagers
- Déchetterie de Fléac
- Services de bus STGA
- École élémentaire François Lassagne
- Numéros d'urgence



Chères linarsaises, chers linarsais,

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages.

Pour Linars, comme partout en France, nous avons eu cette crise sanitaire, exceptionnelle par son ampleur, par les difficultés qu'elle a engendrées.

Nous avons une pensée forte pour toutes celles et ceux qui ont perdu des proches durant cette année et aussi pour tous les acteurs, les forces vives de notre territoire qui ont subi les conséquences économiques, sociales de cette situation inédite.

C'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a quelques mois, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

Des perspectives positives s'offrent à nous. Certains de nos projets sont déjà en route. Je pense, par exemple, à l'aménagement du centre bourg.

D'autres, conformes à notre profession de foi, sont en cours de réflexion et le conseil municipal est pleinement mobilisé sur ces sujets.

L'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune, n'est plus à démontrer. Cette implication au quotidien, comme celle du tissu associatif dans bien des domaines, trouve d'ailleurs un écho tout particulier dans la période tourmentée que nous traversons. Qu'il me soit permis ici de les en remercier chaleureusement.

Plus que jamais, cette crise planétaire nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au quotidien pour œuvrer, ensemble, à l'essor de Linars et au bien-être de ses habitants.

Puisse l'année 2021 nous faire oublier la précédente.

Nous pourrions alors nous remémorer les paroles de Jean Jaurès « *il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir* ».

Michel Germaneau.

#### ● MAIRIE

##### Horaires :

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h30

Mercredi, jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Astreinte soir, week-end et jour férié :

Mobile : 07 72 45 05 53

##### Mail :

mairie@linars.fr

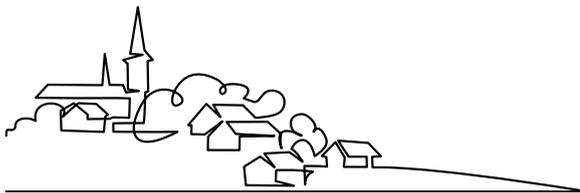
##### Site internet :

www.linars.fr

##### Facebook :

www.facebook.com/

www.linars.fr



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Le 2 Novembre dernier, se sont déroulées les élections du Conseil Municipal des Enfants de Linars (CME). Cinq enfants de la classe de CM1 ont été élus : Lily G.; Maël M.; Melyne L.; Lilou V-S.; Louann L. Quatre autres enfants sont inscrits sur la liste complémentaire, il s'agit de Clément F.; Chloé L.; Lilou M. et Yannis B-B.

Ces 5 jeunes élus viennent occuper les sièges laissés vacants par les enfants ayant terminé leur mandat de deux ans et rejoignent les 5 enfants de CM2 élus en 2019 : c'est à dire Louca B.; Manon D.; Cloé G.; Victor J.; et Justine L.

### Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants de Linars?

C'est une instance de démocratie participative locale, adaptée aux enfants dans laquelle chacun va pouvoir s'initier à la politique locale. La politique, c'est identifier, repérer les besoins de la population, des enfants en particulier mais pas uniquement, proposer des actions d'amélioration dans l'intérêt général en tenant compte des ressources dont nous disposons.

Les élections sont organisées au sein de l'école, dans des conditions réelles pour un mandat de deux ans (avec bulletins de vote, enveloppes, cartes d'électeur, urne, isoïrs, un dépouillement et des résultats proclamés officiellement).

Le rôle des élus enfants est de collecter des idées, des initiatives, imaginer des actions en lien avec les valeurs de la République, les défendre lors de débats, faire des choix et les voter pour ensuite les présenter aux élus municipaux et in-fine les mettre en œuvre, s'ils sont retenus et inscrits au programme de la ville. Vous l'aurez compris le CME exerce son mandat dans la plus grande neutralité politique et propose à chaque enfant une véritable expérience de citoyenneté.

Lors de séances plénières, le CME présente à Monsieur le Maire, l'état d'avancement des projets destinés à améliorer la vie des jeunes linarsais, mais aussi de l'ensemble de la population.

Chaque élu enfant informe régulièrement ses petits camarades et les enseignantes des actions du CME et les sollicite ponctuellement pour recueillir leurs doléances et leurs souhaits.

En se portant candidats après avoir pesé le pour et le contre, et avec l'accord de leurs parents, ces enfants s'engagent à être disponibles deux samedis matins en période scolaire.

Nous félicitons ces dix enfants pour leur engagement actif dans la vie de notre commune en particulier lors d'actions de solidarité. Vous aurez l'occasion de les croiser lors de la collecte des « Restos du Coeur » qu'ils organiseront sur notre commune en mars prochain.

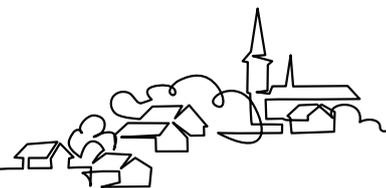
## POULAILLER

Avant d'implanter un poulailler domestique et familial dans un jardin, dans un lotissement, en ville ou en zone urbaine, il faut respecter quelques règles de savoir-vivre.

Parlez-en à vos voisins pour vérifier que cela ne les dérangera pas et prévoyez l'emplacement idéal : cela vous évitera bien des soucis dans le futur.

Une fois installé, pensez à distribuer quelques uns de vos œufs frais à vos voisins les plus proches : cela facilitera vos relations et les nuisances sonores et olfactives dues à vos animaux seront plus faciles à tolérer pour vos voisins.





## SIX CHOSES À NE JAMAIS BRÛLER DANS SA CHEMINÉE



L'hiver s'installe et les poêles, inserts et autres cheminées tournent à plein régime. Pour éviter d'endommager votre installation et de polluer à outrance, nous vous recommandons toutefois d'éviter, à tout prix, d'y brûler les six éléments qui suivent.

Pour le possesseur d'un poêle, d'une cheminée ou d'un insert, brûler un bois sec, issu d'essences de feuillus durs, devrait être la règle. Toutefois, il arrive qu'on se pose la question de savoir si mettre un morceau de carton ou de contreplaqué dans le foyer serait dommageable pour votre santé et pour l'environnement.

### 1. DU PLASTIQUE

S'il est un élément qu'il faut absolument éviter de brûler dans son foyer, c'est bien le plastique. Cette appellation recouvre en réalité un nombre important de matériaux aux compositions variables. Toutefois, quel que soit son type, le plastique est toujours issu du pétrole, et combiné avec différents éléments chimiques.

Une fois brûlé, ce matériau dégage de très nombreuses particules nuisibles tant pour l'environnement que pour votre santé. En outre, il risque d'encrasser considérablement votre appareil, voire de l'endommager. Évitez donc de brûler tout objet en plastique, qu'il s'agisse de gobelets, de couverts, de papier bulle, de plastique dur, etc.

### 2. DU PAPIER OU DU CARTON IMPRIMÉ

Une fois ce matériau brûlé, les encres utilisées pour colorer les papiers et cartons (flyers, cartons de pizza ou d'emballage) libèrent des gaz toxiques. Ceux-ci seront relâchés dans l'environnement ou respirés par les membres de votre foyer. Mieux vaut donc éviter et passer par la case recyclage !

### 3. LE CONTREPLAQUÉ OU AUTRES PANNEAUX COMPOSITES

S'ils peuvent avoir l'apparence du bois, ces panneaux sont agglomérés à l'aide de colles et subissent également parfois des traitements hydrofuges. En les brûlant, vous libérez ces nombreux composés chimiques dans l'atmosphère. Abstenez-vous donc de les utiliser, même comme bois d'allumage.

### 4. LE BOIS PEINT OU TRAITÉ

Vous avez débité un vieux meuble dont vous n'aviez plus l'usage et comptez le passer par le feu ? Mauvaise idée ! Le bois composant ce mobilier a certainement été collé, verni ou peint. Ici aussi, de nombreuses particules toxiques issues de ces substances se dégageront donc à la combustion. Mieux vaut penser à revendre ou donner ces meubles devenus obsolètes.

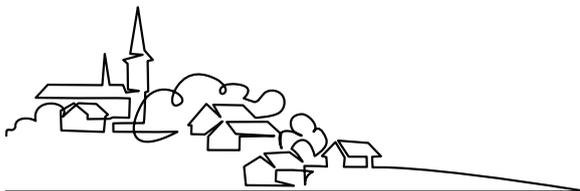
### 5. LES SAPINS DE NOËL

Oui, on ne peut pas nier que le sapin de Noël est un bois non traité. Mais ce résineux ne sera généralement pas assez sec et l'importante quantité de résine qu'il contient encore brûlera très rapidement et pourra causer des risques de feux de cheminée. Au mieux, sa combustion entraînera un encrassement important de votre cheminée.

### 6. LE BOIS HUMIDE

S'il ne contient pas de substances chimiques, le bois humide (qui contient plus de 20% d'humidité) sera pourtant particulièrement polluant. Il dégagera en effet une fumée épaisse à la combustion, chargée en suies et gaz non brûlés. De plus, il produira peu de chaleur, puisqu'une partie de l'énergie sera consommée pour évaporer l'eau qu'il contient.

Pour votre poêle, votre cheminée ou votre insert, mieux vaut opter pour des bûches de qualité.



## RECENSEMENT



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?** A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

**QUI ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \***.  
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

1. Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
2. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
3. Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
4. Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
5. Suivez les instructions.

#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

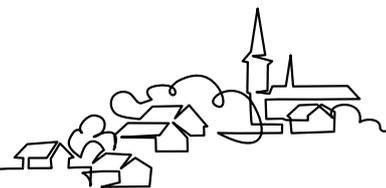
Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

## TARIFS PHOTOCOPIES

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les nouveaux tarifs photocopies à la mairie.

	Noir et blanc	Couleur
A4 recto	0,30 €	0,50 €
A4 recto/verso	0,40 €	0,70 €
A3 recto	0,50 €	0,90 €
A3 recto/verso	0,60 €	1,10 €





## REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC

Redevances domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021  
Délibération du 07 décembre 2020

Type d'occupation	Tarifs
Dépôt de matériaux (sables, gravats, etc)	25 € pour moins de 20 m <sup>2</sup> d'emprise 50 € pour 20 m <sup>2</sup> d'emprise et plus
Installations de chantiers (échafaudages, grues, bennes, camions, etc)	25 € pour moins de 20 m <sup>2</sup> d'emprise 50 € pour 20 m <sup>2</sup> d'emprise et plus
Fermeture d'une rue ou d'une portion de rue	50 € le premier jour puis 30 € les jours suivants
Camions de déménagement	20 €
Occupation de places de stationnement	15 €
Création ou modification d'un bateau	50 €
Vente ambulante régulière	10 €
Vente ambulante occasionnelle	50 €
Installation de terrasses (tables et chaises)	100 €

Il appartient à l'autorité municipale d'assurer la bonne utilisation de l'espace public et il importe en conséquences, l'intérêt de la sécurité, de l'accessibilité des personnes, de la salubrité et de l'ordre public, de régler les conditions d'occupation du domaine public sur la commune.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le montant des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public communal, comme indiqué dans ce tableau.

**Le formulaire de demande est disponible à la mairie. En cas d'absence ou de fausse déclaration, une pénalité de 135 euros forfaitaire sera appliquée en supplément à la redevance.**

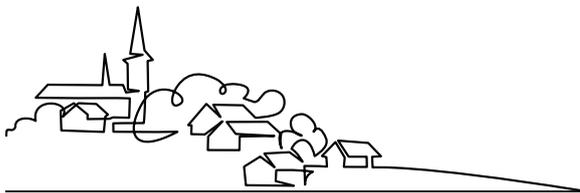
## STÉPHANE LE JARDINIER

Bonjour à toutes et tous,

**Passons un peu de temps au jardin pour nous évader, l'hiver n'est pas terminé mais nous pouvons déjà :**

- Au potager, sur couche chaude, semer les laitues de printemps, les radis, les choux et les poireaux d'été. Et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il n'est pas trop tard pour planter les fèves.
- En ce qui concerne les tailles de fruitiers et d'arbustes, abstenez vous de toute taille en période de gel ou en cas de risque de gel.
- De façon générale, on peut tailler les arbustes à floraison estivale tout l'hiver (Lagerstroemia, Hibiscus, Vitex...).
- Pour les fruitiers, ne taillez que les arbres à pépins (pommiers, poiriers) mais pas ceux à noyaux pour lesquels la taille est préférable à l'automne.
- Vous pouvez tailler les arbustes à petits fruits, comme les groseilliers à grappes, à fruits rouges ou blancs, les cassis, les framboisiers ou les groseilliers à maquereaux.
- Début février, faites de même aux grimpantes comme les vignes vierges et les glycines. Cela limitera les pertes de sève par les plaies occasionnées et évitera donc de fatiguer les plantes.
- Pour ceux qui paillent leurs massifs ou pieds d'arbres avec du broyat et des feuilles, il faut régulièrement les remettre en place car de nombreux oiseaux les dispersent pour profiter de cette réserve de nourriture cachée.
- C'est également le moment d'entretenir sa tondeuse sachant qu'elle est au repos depuis quelques semaines. Vous pouvez vidanger le moteur, affûter la ou les lames en fonction de la taille de la tondeuse, nettoyer ou remplacer la bougie et souffler le filtre à air.

Bon courage à tous et prenez soin de vous.



## CARTES ÂGE D'OR

Le Centre Communal d'Action Sociale de Linars (CCAS) aide les personnes âgées de plus de 65 ans dans leurs déplacements. Deux abonnements sont proposés, à savoir :

**ÂGE D'OR ZEN** au prix de 107,10 euros par an, valable aux heures Zen (lundi au samedi de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h30 et de 18h30 jusqu'à la fin du service y compris dimanches et jours fériés sans restriction), sous conditions de distribution

✓ personnes non imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à

- 30 % (si achat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021), soit 32,13 €
- 50 % (si achat entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre 2021), soit 53,55 €

✓ personnes imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à

- 70 % (si achat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021), soit 74,97 €
- 80 % (si achat entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre 2021), soit 85,68 €

**ÂGE D'OR** au prix de 214.20 euros par an, sous conditions de distribution :

✓ personnes non imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à 80 %, (achat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021), soit 171,36 €,

✓ personnes imposables sur le revenu = aucune participation du CCAS.

En cas de création, pour ces deux types de cartes, le CCAS prendra en charge les 8 euros de frais de création, pour les personnes non imposables.

Les cartes sont distribuées par la STGA aux personnes munies d'un bon de commande établi par la commune.



## CULTURE

### LA CULTURE À LA PORTÉE DE TOUS

Le conseil municipal, en lien avec la médiathèque «La Source», étudie un projet de distribution à domicile d'ouvrages, magazines, DVD ou CD à l'intention des habitants de la commune qui auraient momentanément ou de façon plus permanente des difficultés pour se rendre à la médiathèque de Linars (personne à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap...).

Pour concrétiser ce projet et mobiliser les ressources nécessaires à sa réalisation, nous souhaiterions recenser vos besoins réels.

Pour ce faire, si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous pouvez prendre contact auprès de M<sup>me</sup> Céline RAZO responsable de la Médiathèque.

### Médiathèque La Source Linars

05 17 20 49 29

[linars\\_mediathèque@orange.fr](mailto:linars_mediathèque@orange.fr)

#### LES HORAIRES

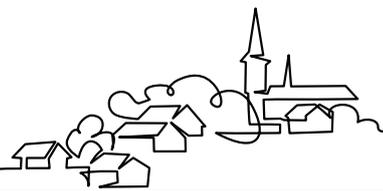
MARDI, JEUDI, VENDREDI 15H - 18H  
MERCREDI 10H-12H / 13H30-18H  
SAMEDI 10H-13H

#### LES SERVICES PROPOSÉS :

1. Service de prêt - retour de documents sur place
2. Le drive continué sur les mêmes modalités (prise de rendez-vous)
3. Pas d'accès à Internet

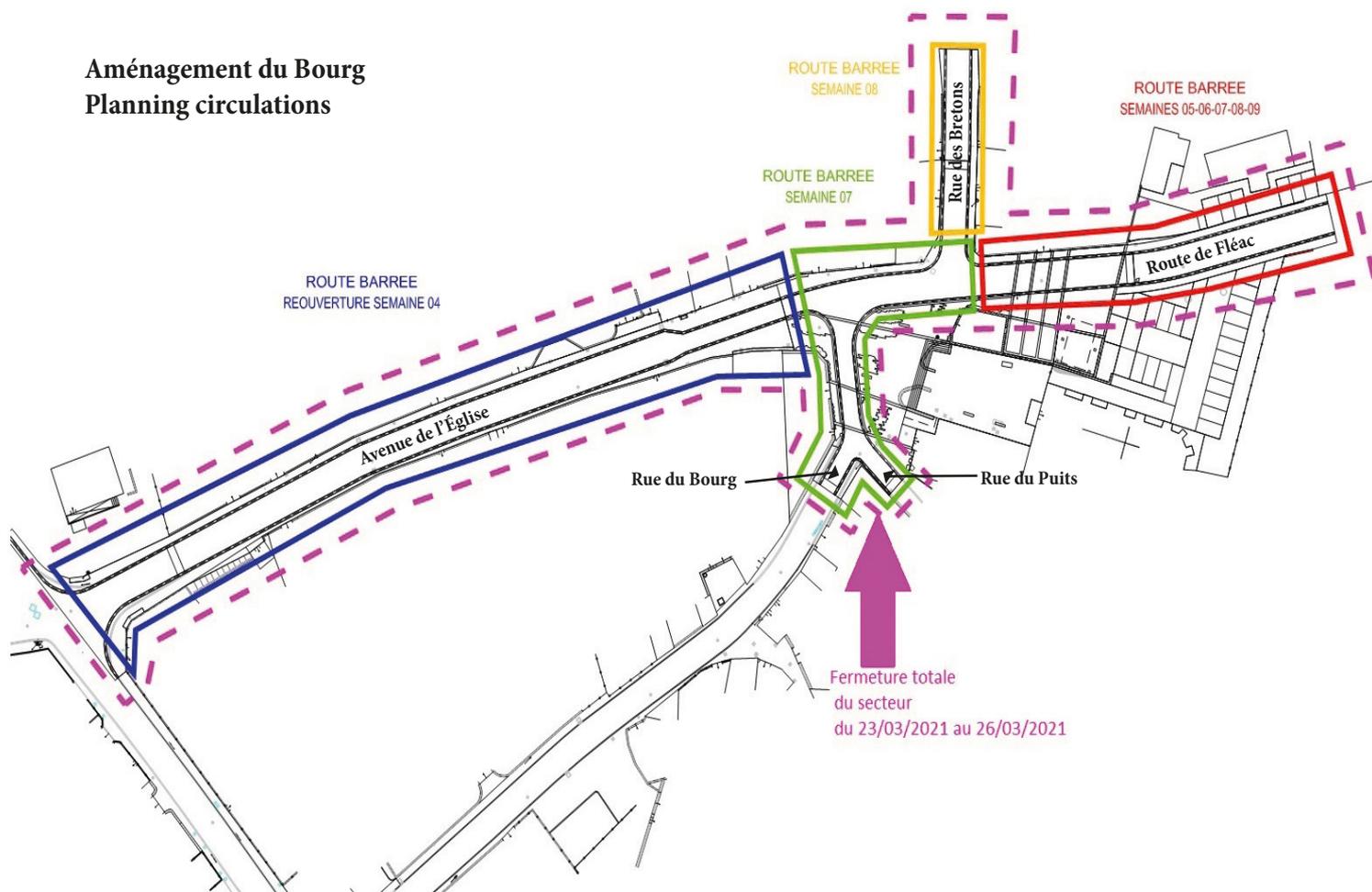
#### CONDITIONS D'ACCES

1. Limitation du nombre de personnes et du temps de présence
2. Désinfection des mains obligatoire à l'entrée (gel hydro-alcoolique à disposition)
3. Port du masque obligatoire dès 6 ans
4. Distanciation sociale à respecter



AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Aménagement du Bourg  
Planning circulations

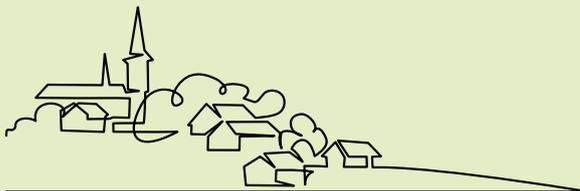


L'aménagement du centre-bourg est en cours de réalisation. Son nouveau visage se dessine peu à peu en attendant la fin du chantier prévue fin avril.

Afin de faciliter vos déplacements, nous vous présentons ci-dessus le phasage d'accessibilité au centre bourg pendant cette période.

Une fois passés les désagréments des travaux, nous retrouverons une certaine sérénité.





## TRAVAUX MAIRIE



Pendant

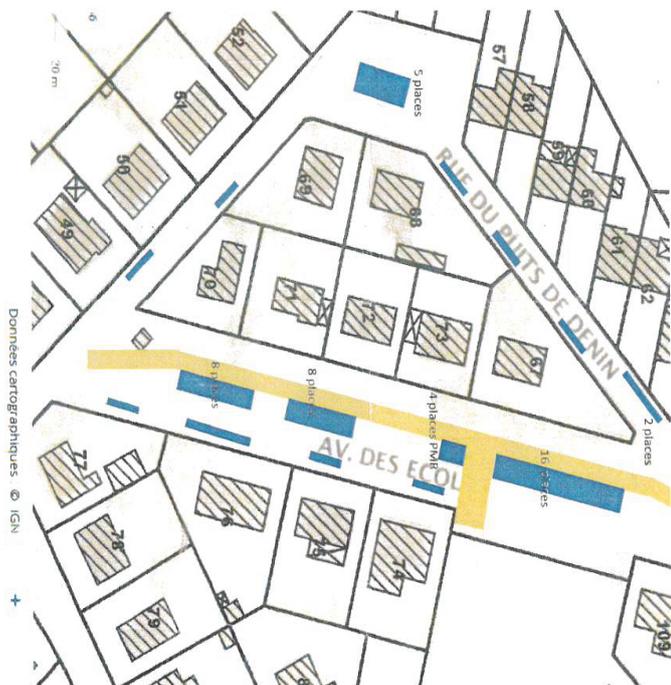
Le hall de la mairie a été réaménagé afin d'améliorer les espaces de travail et l'accueil du public.

Le nouvel agencement du rez-de-chaussée, de l'accueil et des bureaux permettra des espaces d'isolement pour traiter les besoins individuels.



Après

## AMÉNAGEMENTS PISTE CYCLABLE - AVENUE DES ÉCOLES



L'aménagement présenté lors de la réunion d'information aux riverains le vendredi 21 février 2020 sera terminé courant février 2021.

La rue du Puits de Denin sera en sens unique dans le sens avenue du Stade vers l'avenue de la Nouère après le croisement avec la rue des Écoles.

La rue des Écoles sera également en sens unique dans le sens avenue de la Nouère vers l'avenue du Stade.

Des emplacements de stationnement seront mis en place aux endroits ne gênant pas la sortie de véhicule des riverains, pour éviter l'encombrement des trottoirs et pour limiter la vitesse.

La partie de la piste cyclable créée sera reliée à l'entrée de l'école élémentaire par un plateau permettant une traversée sécurisée de la rue des Écoles.

Cette piste cyclable fait partie d'un projet de circulation « voie douce » allant du rond point des Groies à la salle polyvalente et à la rue de Chevanon.

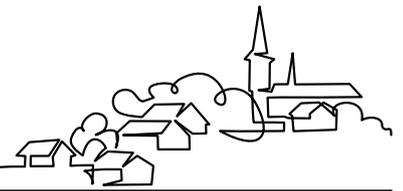


Pendant



Après





## ADEL - ASSOCIATION DE DANSE ET EXPRESSION DE LINARS



L'ADEL (Association de Danse et Expression de Linars) existe depuis mars 1996. Les cours ont lieu dans la salle de danse derrière la salle Julien Gimenez

et sont dispensés par Isabelle Brisard, professeure diplômée d'État. On y pratique les disciplines suivantes : la danse classique, la danse contemporaine, le jazz dance, les pointes, la barre à terre, les variations du répertoire classique et la mise en forme adultes. Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans (initiation), aux adolescents et aux adultes.

L'année 2020, qui vient de se terminer a été, comme pour tout le monde, une année compliquée pour l'association. En effet, à cause de la crise sanitaire, les cours ont dû cesser à la mi-mars pour ne reprendre qu'au mois de septembre. Les élèves ont repris avec beaucoup de plaisir le chemin de la salle de danse, et les cours ont été dispensés selon un protocole sanitaire

établi conjointement avec la mairie. Malheureusement, les cours ont dû être à nouveau arrêtés fin octobre.

L'année 2021 débute et nous espérons tous qu'elle nous permettra enfin de retrouver une vie associative riche en échanges et partage. Pour l'instant, il n'est pas possible de nous projeter dans l'avenir et de savoir si nous pourrions faire une animation avec nos élèves à la fin de cette saison.

Nous vous en reparlerons dans un prochain numéro.

**Contact** : M<sup>me</sup> Delteil : 06 35 52 66 03



## CLUB DU 3<sup>ÈME</sup> ÂGE



La crise sanitaire nous a contraint à fermer le club le 17 mars 2020 pour une durée indéterminée.

La reprise de nos activités et la mise à disposition de la salle dépendront de la décision administrative, nous serons avisés en temps opportun et bien sûr en respectant les mesures sanitaires qui s'imposent.

Dès la reprise de notre club, nous ferons une AG afin de proposer un programme prévisionnel.

Comme toutes les associations, nous espérons vous retrouver bientôt.

**Contact** : M<sup>me</sup> Annie Lamoureux : 05 45 91 02 31

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LINARS

Gymnastique d'entretien corporel (cardio, renforcement musculaire...)

Lieu : Salle Julien Gimenez

Cours : le lundi de 20h30 à 21h30 avec Marine, animatrice diplômée



**Présidente** : M<sup>me</sup> Francine CHEMIN : Tél. : 05 45 91 14 07

**Secrétaire** : M<sup>me</sup> Sylvie DUFAUD - Tél. : 05 45 91 97 90

**E-mail** : gvlinars@orange.fr



Les séances sont actuellement suspendues en attente de nouvelles directives sanitaires.

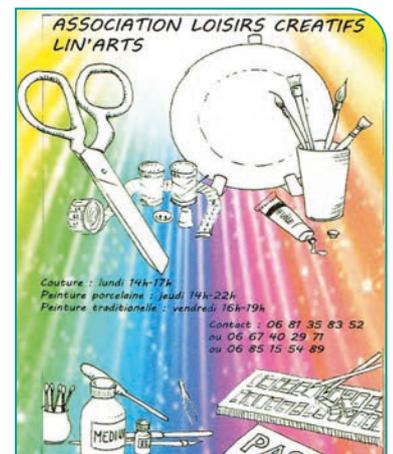
## ATELIER D'ARTS CRÉATIFS

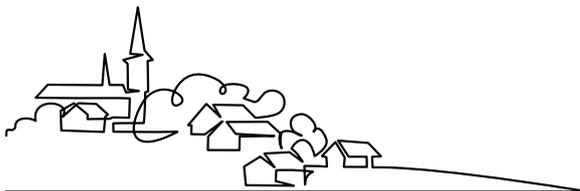
L'Atelier d'Arts Créatifs vous propose les :

- lundi de 14h à 17h : travaux d'aiguilles et confection de petits sacs, broderie, tricot.
- jeudi de 14h à 22h : décoration sur porcelaine
- vendredi de 16h à 19h : peinture pastels, huile acrylique.

L'adhésion pour 2021 est de 15€

**Contact** :  
M<sup>me</sup> Camier  
06 81 35 83 52





## CLUB MUSICAL



Comme toutes les associations, depuis le mois de mars dernier le Club Musical de Linars fonctionne en pointillés.

En effet après le confinement de mars et avec un protocole

très sérieux proposé par l'association, les activités ont repris pour quelques élèves seulement en juillet avant de cesser pour les vacances.

En septembre il a été très difficile d'organiser la reprise en fin de mois, bien qu'il n'y ait plus de confinement ; la médiathèque étant fermée au public, il en a été de même pour le 1er étage et les activités ont dû être relogées dans une des annexes de la salle polyvalente. Du fait des protocoles sanitaires et d'utilisation des salles communales, le nombre d'élèves en cours simultanés a été réduit et pour les groupes il n'est plus possible de

répéter. La répartition des élèves sur les créneaux a été un véritable casse-tête et l'effectif est passé de 112 à 82 adhérents. Les cours ont de nouveau cessé fin octobre, puis les professeurs ont pu retrouver les élèves mineurs en janvier.

Bureau et professeurs, nous remercions les adhérents qui malgré tout acceptent de s'adapter aux changements, il faut espérer que la rentrée de septembre 2021 se passera plus sereinement. En attendant, nous faisons tout pour que les activités du Club soient assurées à chaque fois que cela est autorisé et dans les meilleures conditions possibles. Pour ceux qui n'ont pu continuer dans ces conditions précaires, nous espérons les retrouver bientôt.

Pas de projet en vue pour l'instant, nous tiendrons notre assemblée générale dès que possible.

**Contact** : M<sup>me</sup> Gaure : 05 45 25 00 23

## DIANE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Cette année encore le repas de chasse ne pourra probablement pas avoir lieu, du fait de la crise sanitaire qui sévit dans notre pays.

Nous déplorons toujours le manque d'attention de certains individus, au sujet de la protection de la nature. Des bouteilles, des canettes de bière, des sacs poubelles sont trouvés disséminés dans la commune. Nous vous rappelons que des déchèteries sont à la disposition de tous (elles sont ouvertes du lundi au samedi...à bon entendre...)

Nous pouvons constater une prolifération de sangliers dans notre commune, ce qui occasionne de nombreux dégâts autour et dans les jardins de certains riverains. Il n'est pas facile, voire impossible de réguler ces animaux pour des raisons de sécurité. C'est pour cette raison

que la société a fait appel à un lieutenant de l'ouvroirie afin de procéder à une régulation sans risque.

Nous tenons à rappeler que la société de chasse est une association, composée de membres bénévoles, qui prennent sur leur temps personnel et qui font leur maximum afin de réguler tous les nuisibles. Nous ne sommes donc pas tenus à une obligation de résultat.

**Contact** : M. MANON - Tél. : 06 85 86 08 57



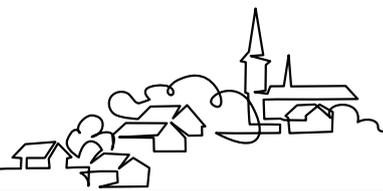
## QI GONG

Comme toutes les associations, nous souffrons de ne pouvoir pratiquer comme nous en avons l'habitude, mais septembre a pu se faire en extérieur (à côté de la salle! Merci le soleil!!) et octobre nous a vus réintégrer la salle avec bonheur - et gestes sanitaires - ! Novembre a été plus difficile, mais nous avons en partie retrouvé nos marques en décembre avec le Qi Gong en visio (merci madame De Faria, notre animatrice!)...

Nous espérons que tout cela finira, pour nous et pour tous, par s'arranger.

**Contact** : M<sup>me</sup> Lepreux : 05 45 91 01 65





**MAISON MÉDICALE ET SOCIALE**

**Médecins :**

**Dr Solenn CARLHANT**  
09 86 69 90 35

**Dr Jean-Louis GALEA**  
05 45 90 06 53

**Sage Femme :**

**Gwenola GRIFFON**  
**Nathalie MICHENET**  
07 82 50 38 23



Adresse : Allée Simone Veil - 16730 Linars

**Psychologue :**

**Amélie DUMAINE**  
06 73 27 07 68

**Ostéopathe :**

**Lucie ARNAUD**  
06 89 84 00 65

**Infirmiers :**

**Ludovic GERBOU**  
**Elodie GERBOU**  
**Nadine GILARDEAU**  
**Amandine HENNEQUIN**  
05 45 91 07 13

**Kinésithérapeute :**

**Christelle BOUCAYS**  
**Antoine SEVERE**  
05 45 20 17 49

**Médecin :**

**Dr Philippe MISCHO**  
3, rue de Fléac  
05 45 91 23 24

**Dentiste :**

**Dr Pierre COUTURIER**  
5 rue de Fléac  
05 45 91 02 36

**Pharmacie :**

**Antoine BOUDET**  
3, rue des Boisdons  
05 45 91 03 07

**Hôpital :**

**Centre Hospitalier  
d'Angoulême**  
16470 Saint-Michel  
05 45 24 40 40

**Centre Anti-Poison :**

05 56 96 40 80

**Omega:**

**Médiation sociale**  
05 45 38 69 83

**ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇOIS LASSAGNE**

**Directrice de l'école primaire :**

**M<sup>me</sup> Coraline DUQUÉNOY**  
Tél. : 05 45 91 05 61

**Restaurant scolaire et accueil périscolaire  
de l'école élémentaire :**

Tél. : 05 45 91 15 31

**École maternelle :**

Tél. : 05 45 91 12 15

**Restaurant scolaire et accueil périscolaire :**

Tél. : 05 45 91 12 15

**Pour connaître le médecin et la pharmacie  
de garde, appelez le 15 ou la gendarmerie.**

**COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Judi entre 19h et 20h : bacs et sacs jaunes  
Lundi avant 6h : bacs et sacs noirs



**DÉCHETTERIE DE FLÉAC**

Tél. : 05 45 91 21 08

**Horaires d'été du 15 mars au 14 octobre :**  
du lundi au Vendredi : 8h30-12h - 14h-18h  
Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30  
Fermée le dimanche et jours fériés

**Horaires d'hiver du 15 octobre au 14 mars :**  
du lundi au samedi : 9h00-12h - 14h-17h30  
Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30  
Fermée le dimanche et jours fériés

**SERVICES DE BUS STGA**

Lignes N°1 et 23  
Scolaires : 52 - 54 - 55 A - 55



**NUMÉROS D'URGENCE**



**Directeur de la publication :**  
Michel GERMANEAU

**Comité de Rédaction :**  
Loïc BOULANGER • Daniel LAGARDE • Francis CALVET  
Florence DAVID • Stéphane SACKSICK • Cédric SURBIER  
Nadège DENIBEAU • Stéphane BALUCZYNSKI

**Conception - Impression :**  
Imprimerie COUVIDAT  
Tél. : 05 45 95 69 33 - contact@imprimeriecouvidat.com